

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° xxxx/2021	Objet : Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour l'aménagement de divers cheminements piétons.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune projette d'engager des travaux de rénovation des cheminements piétons ;

Considérant que la commune mène une politique active de recherche de subventions pour la réalisation de son programme d'investissement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : SOLLICITE le concours financier du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'aménagement de divers cheminements piétons pour un montant de 250 000.00 HT, soit 300 000.00 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITE une subvention à la hauteur de 80 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2021 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 8 avril 2021

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.